

LES ÉCOLES des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 805 200 élèves à la rentrée 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Le premier degré gagne 16 700 élèves à la rentrée 2015 (+ 0,2 %), après une augmentation des effectifs de 28 000 élèves en 2014. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 4 400 élèves dans le secteur public et de 12 300 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans (2). À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2015, les effectifs préélémentaires dans le secteur public diminuent de 0,6 % (13 400 élèves) alors qu'ils augmentent dans le secteur privé (+ 0,6 % soit + 2 000).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2015, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,5 %). Ils augmentent également dans le secteur privé (+ 1,7 %).

La hausse se poursuit pour les effectifs d'élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (+ 1,5 % en 2015). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est dispensé dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

-les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS) ;

-les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;

-les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;

-les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

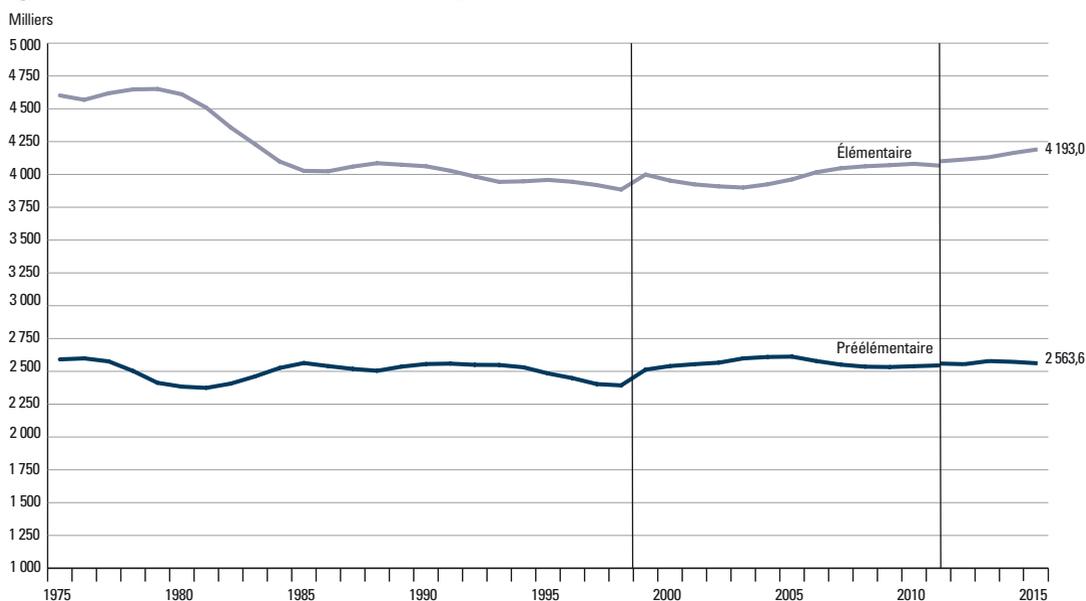
- *Notes d'Information* : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1	2 258,5	2 245,1
Privé	323,8	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7	316,5	318,5
Total	2 612,1	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6
Part du public (%)	87,6	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1	3 577,6	3 594,7
Privé	570,6	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5	588,0	598,3
Total	3 962,0	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0
Part du public (%)	85,6	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7
ULIS										
Public	46,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0	44,8	45,4
Privé	3,8	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2	3,2
Total	50,5	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7
Part du public (%)	92,5	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3
Privé	898,2	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0
Total	6 624,6	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2
Part du public (%)	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

3.2 LE PREMIER DEGRÉ PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2015, 6 805 200 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 309 900, dont 118 800 à La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,8 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,1 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,9 % à Mayotte à 12,1 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2014 (+ 0,2 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Créteil (+ 1,1 %), de Lyon et de Versailles (+ 1,0 %) et d'Aix-Marseille (+ 0,9 %). À l'opposé, Paris perd la plus grande part d'élèves (- 1,6 %), suivie de Dijon et Caen (- 0,7 %), Reims (- 0,6 %) et Besançon (- 0,5 %). Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,6 % et + 4,8 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier la Guadeloupe, où les effectifs diminuent de 3,1 %.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est dispensé dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (voir « Définitions » en 3.1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2015

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Meurthe-et-Moselle	64 651	4 485	69 136	93,5
Meuse	16 154	1 259	17 413	92,8
Moselle	92 966	4 371	97 337	95,5
Vosges	31 640	2 529	34 169	92,6
Nancy-Metz	205 411	12 644	218 055	94,2
Ardennes	25 162	2 163	27 325	92,1
Aube	28 424	2 694	31 118	91,3
Marne	50 230	6 509	56 739	88,5
Haute-Marne	15 066	805	15 871	94,9
Reims	118 882	12 171	131 053	90,7
Bas-Rhin	100 936	5 477	106 413	94,9
Haut-Rhin	69 265	5 274	74 539	92,9
Strasbourg	170 201	10 751	180 952	94,1
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	494 494	35 566	530 060	93,3
Dordogne	30 969	2 089	33 058	93,7
Gironde	135 362	13 385	148 747	91,0
Landes	33 431	2 606	36 037	92,8
Lot-et-Garonne	26 882	2 855	29 737	90,4
Pyrénées-Atlantiques	44 847	13 645	58 492	76,7
Bordeaux	271 491	34 580	306 071	88,7
Corrèze	18 649	1 476	20 125	92,7
Creuse	8 442	188	8 630	97,8
Haute-Vienne	30 253	1 780	32 033	94,4
Limoges	57 344	3 444	60 788	94,3
Charente	28 251	2 702	30 953	91,3
Charente-Maritime	50 717	3 660	54 377	93,3
Deux-Sèvres	29 520	6 907	36 427	81,0
Vienne	35 796	4 751	40 547	88,3
Poitiers	144 284	18 020	162 304	88,9
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	473 119	56 044	529 163	89,4
Allier	26 242	2 504	28 746	91,3
Cantal	9 809	1 395	11 204	87,5
Haute-Loire	14 992	7 037	22 029	68,1
Puy-de-Dôme	51 391	7 026	58 417	88,0
Clermont-Ferrand	102 434	17 962	120 396	85,1
Ardèche	23 180	7 940	31 120	74,5
Drôme	45 177	7 143	52 320	86,3
Isère	121 698	12 497	134 195	90,7
Savoie	37 558	4 024	41 582	90,3
Haute-Savoie	73 143	11 120	84 263	86,8
Grenoble	300 756	42 724	343 480	87,6
Ain	62 619	6 872	69 491	90,1
Loire	61 140	17 076	78 216	78,2
Rhône	165 926	34 674	200 600	82,7
Lyon	289 685	58 622	348 307	83,2
Auvergne-Rhône-Alpes	692 875	119 308	812 183	85,3
Doubs	51 137	4 991	56 128	91,1
Jura	22 110	2 723	24 833	89,0
Haute-Saône	22 089	1 257	23 346	94,6
Territoire de Belfort	13 044	1 402	14 446	90,3
Besançon	108 380	10 373	118 753	91,3
Côte-d'Or	43 690	4 724	48 414	90,2
Nièvre	15 916	1 044	16 960	93,8
Saône-et-Loire	46 088	3 912	50 000	92,2
Yonne	30 287	2 597	32 884	92,1
Dijon	135 981	12 277	148 258	91,7
Bourgogne-Franche-Comté	244 361	22 650	267 011	91,5
Côtes-d'Armor	39 746	17 286	57 032	69,7
Finistère	55 550	31 306	86 856	64,0
Ille-et-Vilaine	71 150	41 552	112 702	63,1
Morbihan	37 470	36 055	73 525	51,0
Rennes	203 916	126 199	330 115	61,8
Bretagne	203 916	126 199	330 115	61,8
Cher	25 293	1 987	27 280	92,7
Eure-et-Loir	42 629	4 586	47 215	90,3
Indre	17 447	1 289	18 736	93,1
Indre-et-Loire	51 509	6 209	57 718	89,2
Loir-et-Cher	29 029	3 163	32 192	90,2
Loiret	66 226	6 179	72 405	91,5
Orléans-Tours	232 133	23 413	255 546	90,8
Centre-Val de Loire	232 133	23 413	255 546	90,8

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Corse-du-Sud	11 536	649	12 185	94,7
Haute-Corse	13 467	406	13 873	97,1
Corse	25 003	1 055	26 058	96,0
Seine-et-Marne	157 455	7 618	165 073	95,4
Seine-Saint-Denis	188 318	9 521	197 839	95,2
Val-de-Marne	136 942	10 754	147 696	92,7
Créteil	482 715	27 893	510 608	94,5
Paris	132 857	39 135	171 992	77,2
Yvelines	149 160	16 194	165 354	90,2
Essonne	142 935	7 864	150 799	94,8
Hauts-de-Seine	149 505	18 950	168 455	88,8
Val-d'Oise	143 662	8 630	152 292	94,3
Versailles	585 262	51 638	636 900	91,9
Île-de-France	1 200 834	118 666	1 319 500	91,0
Aude	31 160	2 587	33 747	92,3
Gard	64 986	8 465	73 451	88,5
Hérault	95 782	12 572	108 354	88,4
Lozère	4 564	2 361	6 925	65,9
Pyrénées-Orientales	39 442	3 820	43 262	91,2
Montpellier	235 934	29 805	265 739	88,8
Ariège	11 995	1 083	13 078	91,7
Aveyron	18 300	5 786	24 086	76,0
Haute-Garonne	116 957	12 245	129 202	90,5
Gers	13 845	2 037	15 882	87,2
Lot	12 201	1 182	13 383	91,2
Hautes-Pyrénées	16 854	2 534	19 388	86,9
Tarn	29 946	5 491	35 437	84,5
Tarn-et-Garonne	24 335	3 075	27 410	88,8
Toulouse	244 433	33 433	277 866	88,0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	480 367	63 238	543 605	88,4
Aisne	52 206	4 507	56 713	92,1
Oise	85 707	5 820	91 527	93,6
Somme	49 040	8 096	57 136	85,8
Amiens	186 953	18 423	205 376	91,0
Nord	232 981	63 237	296 218	78,7
Pas-de-Calais	143 171	20 550	163 721	87,4
Lille	376 152	83 787	459 939	81,8
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	563 105	102 210	665 315	84,6
Calvados	57 990	9 557	67 547	85,9
Manche	36 882	9 022	45 904	80,3
Orne	20 834	5 224	26 058	80,0
Caen	115 706	23 803	139 509	82,9
Eure	61 030	4 789	65 819	92,7
Seine-Maritime	115 404	11 867	127 271	90,7
Rouen	176 434	16 656	193 090	91,4
Normandie	292 140	40 459	332 599	87,8
Loire-Atlantique	97 624	49 289	146 913	66,5
Maine-et-Loire	53 934	33 967	87 901	61,4
Mayenne	21 774	11 143	32 917	66,1
Sarthe	49 399	8 869	58 268	84,8
Vendée	34 495	34 069	68 564	50,3
Nantes	257 226	137 337	394 563	65,2
Pays de la Loire	257 226	137 337	394 563	65,2
Alpes-de-Haute-Provence	13 731	784	14 515	94,6
Hautes-Alpes	11 352	1 042	12 394	91,6
Bouches-du-Rhône	183 896	23 220	207 116	88,8
Vaucluse	51 546	6 352	57 898	89,0
Aix-Marseille	260 525	31 398	291 923	89,2
Alpes-Maritimes	91 234	10 853	102 087	89,4
Var	89 226	6 375	95 601	93,3
Nice	180 460	17 228	197 688	91,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	440 985	48 626	489 611	90,1
France métropolitaine	5 600 558	894 771	6 495 329	86,2
Guadeloupe	46 060	6 321	52 381	87,9
Guyane	41 327	2 970	44 297	93,3
Martinique	35 539	3 756	39 295	90,4
Mayotte	52 454	2 693	55 147	95,1
La Réunion	109 332	9 462	118 794	92,0
DOM	284 712	25 202	309 914	91,9
France métr. + DOM	5 885 270	919 973	6 805 243	86,5

3.3 LE PREMIER DEGRÉ : SEXE, ÂGE

DÉFINITIONS

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 805 200 élèves à la rentrée 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en hausse de 16 700 élèves (+ 0,2 %) par rapport à la rentrée 2014.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (36,8 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,2 % des filles et 4,6 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,0 % et 11,6 % en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,4 point en CE1 et de 2,6 points en CM2.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en élémentaire dans l'enseignement public ont marqué une nette baisse en 2015, particulièrement en CE1. Les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 2,1 % et 1,8 % en 2015 contre 3,0 % et 3,3 % en 2014 (3). En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 0,7 % et 0,6 %. Il est le plus faible en CM1 (0,5 %).

Dans les DOM, les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2015-2016 sont nés en 2013.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n .

Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en $n-1$ et en n dans une école publique.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

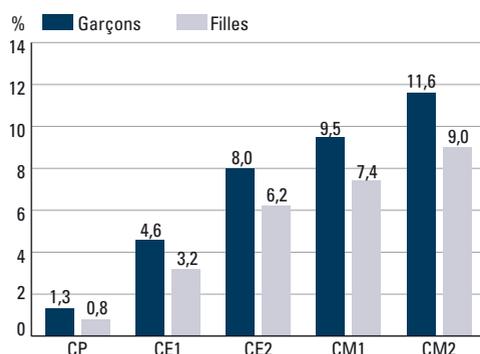
1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2015

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	73 239	37 398	–	–	1	1	73 240	37 399	
	3 ans	703 071	344 512	–	–	51	16	703 122	344 528	
	4 ans	723 924	354 711	48	20	121	39	724 093	354 770	
	5 ans	735 665	360 159	4 674	2 618	141	33	740 480	362 809	
	6 ans	8 697	2 880	712 610	349 992	828	230	722 135	353 102	
	7 ans	455	182	719 623	352 607	4 194	1 421	724 272	354 210	
	8 ans	75	38	705 473	346 827	6 797	2 480	712 345	349 345	
	9 ans	–	–	707 079	348 257	9 711	3 569	716 790	351 826	
	10 ans	–	–	667 998	329 385	11 302	4 207	679 300	333 582	
	11 ans	–	–	75 944	32 381	11 298	4 326	87 242	36 707	
	12 ans	–	–	1 160	542	873	317	2 033	859	
	13 ans et plus	–	–	94	43	124	40	218	83	
	Total y c. Mayotte		2 245 126	1 099 879	3 594 703	1 762 672	45 441	16 679	5 885 270	2 879 230
	France métropolitaine		2 143 900	1 049 693	3 413 860	1 673 964	42 798	15 825	5 600 558	2 739 482
Privé	2 ans	20 345	10 362	–	–	40	24	20 385	10 386	
	3 ans	96 730	47 824	–	–	20	7	96 750	47 831	
	4 ans	99 281	48 933	9	6	17	5	99 307	48 944	
	5 ans	100 883	49 186	11 157	670	23	9	102 063	49 865	
	6 ans	1 114	387	115 704	56 980	52	18	116 870	57 385	
	7 ans	91	47	118 157	57 598	261	96	118 509	57 741	
	8 ans	30	15	117 426	57 379	485	180	117 941	57 574	
	9 ans	–	–	120 359	58 794	709	267	121 068	59 061	
	10 ans	–	–	114 359	55 850	763	287	115 122	56 137	
	11 ans	–	–	10 845	4 549	781	325	11 626	4 874	
	12 ans	–	–	190	88	84	35	274	123	
	13 ans et plus	–	–	44	26	14	9	58	35	
	Total y c. Mayotte		318 474	156 754	598 250	291 940	3 249	1 262	919 973	449 956
	France métropolitaine		309 634	152 360	581 911	283 896	3 226	1 255	894 771	437 511
Public + Privé	2 ans	93 584	47 760	–	–	41	25	93 625	47 785	
	3 ans	799 801	392 336	–	–	71	23	799 872	392 359	
	4 ans	823 205	403 644	57	26	138	44	823 400	403 714	
	5 ans	836 548	409 344	5 831	3 288	164	42	842 543	412 674	
	6 ans	9 811	3 267	828 314	406 972	880	248	839 005	410 487	
	7 ans	546	229	837 780	410 205	4 455	1 517	842 781	411 951	
	8 ans	105	53	822 899	404 206	7 282	2 660	830 286	406 919	
	9 ans	–	–	827 438	407 051	10 420	3 836	837 858	410 887	
	10 ans	–	–	782 357	385 235	12 065	4 494	794 422	389 729	
	11 ans	–	–	86 789	36 930	12 079	4 651	98 868	41 581	
	12 ans	–	–	1 350	630	957	352	2 307	982	
	13 ans et plus	–	–	138	69	138	49	276	118	
	Total y c. Mayotte		2 563 600	1 256 633	4 192 953	2 054 612	48 690	17 941	6 805 243	3 329 186
	France métropolitaine		2 453 534	1 202 053	3 995 771	1 957 860	46 024	17 080	6 495 329	3 176 993

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2015, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).**

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2015, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	2,1	1,8	0,7	0,5	0,6
DOM	3,3	4,2	1,3	0,8	1,9
France métropolitaine + DOM	2,2	1,9	0,8	0,5	0,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).**

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

À LA RENTRÉE 2015, 2 563 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (- 0,4 %). Le nombre d'écoliers âgés de deux ans diminue légèrement en 2015 (- 2 800 élèves). Il a diminué dans le secteur public (- 1,4 %) et surtout dans le secteur privé (- 8,0 %).

Y compris Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2015 diminue pour la deuxième année consécutive et atteint 11,5 % (- 0,2 point) (2). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % hors Mayotte, a été divisé par trois. À la rentrée 2013, ce taux a augmenté pour la première fois depuis dix ans, en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. À la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire change. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) remplacent les réseaux Éclair et RRS. Ce sont 19,3 % des enfants de deux ans qui sont scolarisés dans ces nouveaux réseaux d'éducation prioritaire en 2015. En 2014, dans l'ancien périmètre de l'éducation prioritaire, 20,6 % de ces enfants étaient scolarisés.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) (3). À la rentrée 2015, ce taux diminue très légèrement et s'établit à 77,6 %.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2015 sont nés en 2013, ceux de trois ans en 2012.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2016, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Entrés en vigueur à la rentrée 2015, les réseaux REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire) sont composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Un indice social a été construit pour permettre d'identifier ces réseaux. Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2015						Rappel 2014		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	69 486	19 745	89 231	73 239	20 345	93 584	74 285	22 114	96 399
%	3,2	6,4	3,6	3,3	6,4	3,7	3,3	7,0	3,7
3 ans	672 964	94 053	767 017	703 071	96 730	799 801	709 159	95 494	804 653
%	31,4	30,4	31,3	31,3	30,4	31,2	31,4	30,2	31,2
4 ans	690 817	96 509	787 326	723 924	99 281	823 205	738 634	98 473	837 107
%	32,2	31,2	32,1	32,2	31,2	32,1	32,7	31,1	32,5
5 ans	701 928	98 129	800 057	735 665	100 883	836 548	725 984	98 963	824 947
%	32,7	31,7	32,6	32,8	31,7	32,6	32,1	31,3	32,0
6 ans et plus	8 705	1 198	9 903	9 227	1 235	10 462	10 419	1 409	11 828
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
Total	2 143 900	309 634	2 453 534	2 245 126	318 474	2 563 600	2 258 481	316 453	2 574 934
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : Public + Privé.

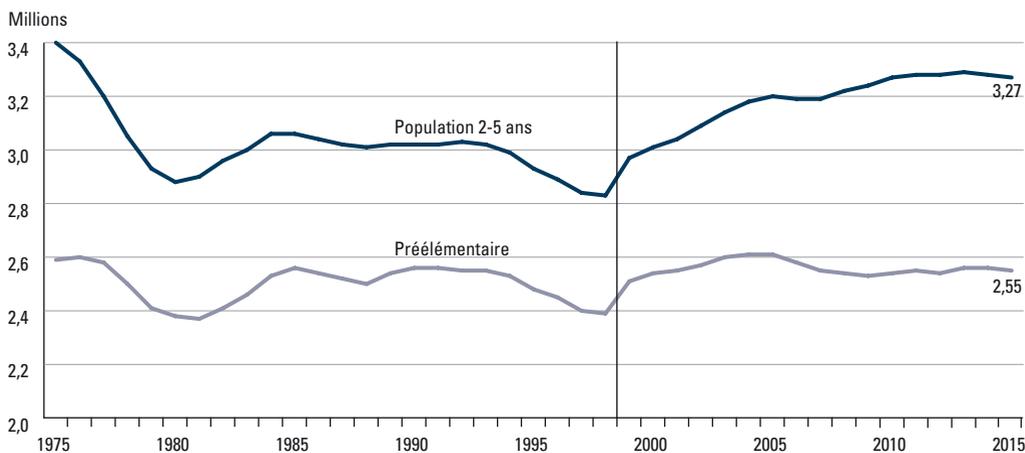
2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte					France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	1999	2010	2011	2012	2013	2013	2014	2015
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	94 571	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	77,6	77,6	77,5

► Champ : Public + Privé.

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2016. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2015, 99,3 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire (hors CP) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 98,7 % (contre 97,5 % en 2014, 96,3 % en 2013, 95,0 % en 2012, 91,9 % en 2011 et seulement 9,0 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,4 % pour l'école élémentaire (hors CP).

Au CP, 95,2 % des élèves du public et 90,4 % de ceux du privé sous contrat étudient une langue vivante.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 92,0 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en très légère progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,2 % des groupes d'élèves (6,0 % en 2014, 6,0 % en 2013, 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente sensiblement pour s'établir à 98,1 % des groupes (96,8 % en 2014, 93,0 % en 2013, 92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 4,2 %, progresse (3,4 % des groupes en 2014) et retrouve le niveau qu'il avait en 2012.

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2015-2016 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- B.O.EN hors série n° 8 et 9 du 30 août et du 27 septembre 2007.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public				Privé sous contrat			
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9	24,7			71,9	22,8		
2002-2003	83,8	55,7			80,9	59,6		
2003-2004	89,6	70,6			89,8	73,8		
2004-2005	93,3	81,0			85,5	61,1		
2005-2006	97,5	92,9			88,5	81,2		
2006-2007	98,5	97,5	9,0		91,0	87,2		
2007-2008	99,3	99,0	59,5		94,1	92,2	72,4	
2008-2009	99,9	99,7	72,4		94,0	92,2	78,4	
2009-2010	99,9	99,7	81,9		96,3	95,0	85,8	
2010-2011	99,3	99,1	86,3		96,5	95,6	89,6	
2011-2012	99,6	98,5	91,9		97,5	97,0	91,6	
2012-2013	99,6	99,4	95,0		97,5	97,0	93,6	
2013-2014	99,7	99,6	96,3		96,8	96,5	93,7	
2014-2015	99,4	99,3	97,5	91,5	96,9	96,7	96,0	88,9
2015-2016	99,6	99,4	98,7	95,2	96,0	96,5	95,7	90,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À LA RENTRÉE 2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 787 700 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 76 800 avec au moins un an de retard (9,8 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 7 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (8,6 % contre 10,9 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (22,4 % contre 2,6 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2014 dans une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), plus d'un sur six (17,4 %) est en retard. Cette part est largement supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (9,7 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2015, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (- 12,4 points) que pour les autres (- 5,1 points).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

ÉCLAIR - Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR). Le périmètre de l'éducation prioritaire a encore évolué avec la mise en place, à la rentrée 2015, des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.16 et 2.17.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

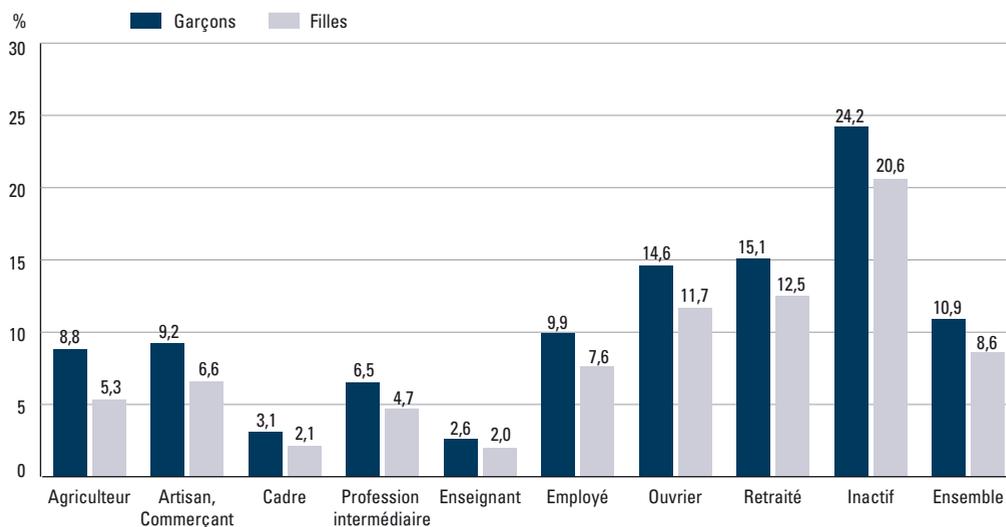
1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	695 165	695 083	698 205	600 249	110 641	710 890	
%	82,8	86,8	87,9	87,7	88,0	88,6	89,6	89,8	92,5	90,2	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	91 741	86 833	79 682	66 657	8 670	75 327	
%	16,4	12,8	11,8	12,0	11,6	11,1	10,2	10,0	7,2	9,6	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	2 809	2 343	1 775	1 196	308	1 504	
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	
Total en retard											
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	94 550	89 176	81 457	67 853	8 978	76 831	
%	17,2	13,2	12,1	12,3	12,0	11,4	10,4	10,2	7,5	9,8	
Total entrants en sixième	716 322	759 810	791 463	796 779	789 715	784 259	779 662	668 102	119 619	787 721	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 9,8 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2015 avaient au moins un an de retard. 9,6 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

	En Éclair en 2014		Hors Éclair en 2014		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR (1)
« À l'heure » ou en avance	31 741	82,6	568 508	90,3	70,2	85,2
1 an de retard	6 486	16,9	60 171	9,6	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	186	0,5	1 010	0,2	2,1	0,5
Total en retard	6 672	17,4	61 181	9,7	29,8	14,8
Total entrants en sixième	38 413	100,0	629 689	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public, MENESR.

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2015, 17,4 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant au dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) » avaient au moins un an de retard. 16,9 % en avaient un seul, et 0,5 % en avait au moins deux.

À LA RENTRÉE 2014, 92,1 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus au CM1 ou au CM2 (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des trois premières années d'école, car quatorze ans auparavant, 86,8 % des écoliers atteignaient le CM1 ou le CM2 dans les mêmes conditions. En quatorze ans, les taux de redoublement en CP, CE1, et CE2 ont considérablement baissé. Le taux de redoublement en CP est passé de 4,9 % en 1997 à 3,0 % en 2011, et le taux de redoublement en CE1 est passé de 6,4 % à 3,0 %. Celui du CE2 est passé de 2,2 % à 1,5 % (2).

Néanmoins, cette baisse des redoublements en CP, CE1, et CE2 s'accompagne du maintien de disparités sociales de réussite assez fortes (3). L'accès au CM1 sans redoublement est quasi général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises et enseignants (98,3 %). En revanche, le redoublement touche encore un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre. Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les plus défavorisés. Entre la rentrée 2000 et la rentrée 2014, le taux d'accès au CM1 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 72,4 % à 86,6 % soit une hausse de plus de 14 points.

Les conditions de scolarisation à l'école maternelle continuent d'influencer le degré de réussite à l'école élémentaire : la situation trois ans après l'entrée au CP des élèves qui ont fréquenté l'école maternelle seulement un ou deux ans (environ 5 % des élèves du panel 2011) apparaît nettement moins bonne que celle des autres élèves. Seulement 82,6 % des premiers parviennent au CM1 sans redoublement, contre 92,1 % pour l'ensemble des élèves, soit près de 10 points de moins (4). En revanche, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans. L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble pas être un moyen efficace de résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques du premier degré stratifié par le critère « secteur d'enseignement croisé avec l'appartenance au réseau ambition réussite ».

Il est issu d'un sondage à deux degrés avec quatre variables de contrôle : la taille de l'école, la taille d'unité urbaine de la commune de scolarisation, le type de structure pédagogique, et le nombre de classes.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.

- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.

- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.

- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.

- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.

- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.

- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.23.

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte trois ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
CE1	ε	0,5
CE2	6,8	12,0
CM1	91,1	85,7
CM2	1,0	1,1
Classe spécialisée (1)	1,0	0,8
Ensemble	100,0	100,0

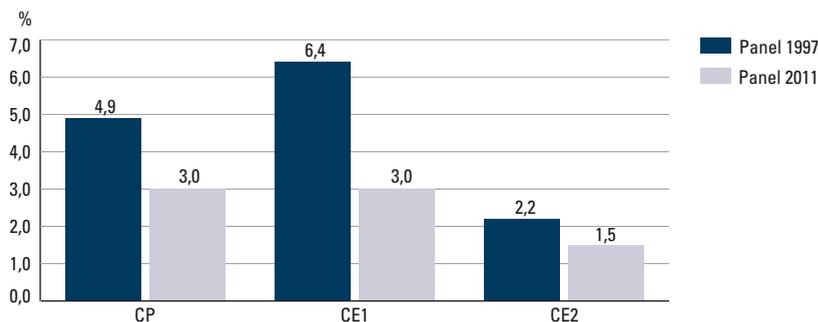
► **Champ : France métropolitaine.**

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 91,1 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CM1 à la rentrée 2014 ;

85,7 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2000.

2 Taux de redoublement en CP, en CE1 et en CE2, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : 3 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM1 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
Agriculteurs	93,7	91,9
Artisans, commerçants (1)	94,0	87,9
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	98,3	93,2
Enseignants (3)	98,3	96,2
Professions intermédiaires (4)	95,5	94,9
Employés	92,7	85,7
Ouvriers qualifiés	89,1	82,4
Ouvriers non qualifiés	86,6	72,4
Inactifs	76,6	64,3
Ensemble	92,1	86,8

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,7 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CM1 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM1 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	99,2	88,6	91,6
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,3	88,9	92,8
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	95,7	79,2	82,6
Ensemble	98,3	88,4	92,1

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 99,2 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011,

à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CM1 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

AU COURS de l'année scolaire 2012-2013, près de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % (2). La prévalence de la surcharge pondérale s'est stabilisée, en grande section de maternelle, par rapport à 2005-2006, après une diminution au début des années 2000. Elle est quasi stable en CM2 entre 2001-2002 et 2007-2008.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 10,5 % des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15 % en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 30 % à 26 % entre 2004-2005 et 2007-2008.

Près de 11 % des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013, contre 10 % et 11 % en 2005-2006. Une hausse de la prévalence de l'asthme a également été constatée en CM2 entre 2004-2005 et 2007-2008.

18 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2012-2013, en augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 % en 2007-2008, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83 % des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44 % en 2005-2006. 51 % des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38 % sept ans auparavant.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 7 % et 1 % des enfants de cadres (3). Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire (4). En grande section maternelle, 16 % sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre 11 % et 3 % hors éducation prioritaire.

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

ÉDUCATION PRIORITAIRE - L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.16 et 2.17.

SOURCES

DREES, DGS, DGESCO, DEPP, InVS, Enquêtes santé en milieu scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Santé des élèves en grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.
- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1	18,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	33,5	38,9	45,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, obésité selon le groupe socioprofessionnel des parents en grande section de maternelle

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2005-2006	2012-2013	2005-2006	2012-2013
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,7	7,2	1,3	1,3
Professions intermédiaires	10,4	10,2	1,9	2,4
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,6	13,8	3,5	4,8
Employés	13,6	14,3	3,5	4,8
Ouvriers	15,6	15,6	5,4	5,8
Ensemble	12,4	11,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus). La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, obésité selon le statut de l'établissement fréquenté en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)					
	Surcharge pondérale			Obésité		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013	1999-2000	2005-2006	2012-2013
En éducation prioritaire	17,5	16,1	16,2	5,6	5,2	5,7
Hors éducation prioritaire	13,9	11,9	11,3	3,7	2,9	3,2
Ensemble	14,3	12,4	11,9	3,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2015-2016, 160 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 70 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2015, on compte 2,3 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (900 élèves), un élève sur trois (7 300 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 900 élèves) au-delà de 10 ans. 14 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,5 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (31 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (11 100 élèves), 59 % sur une partie de leur temps scolaire (50 800 élèves) et 28 % d'un accompagnement mutualisé (24 400 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves sur dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs (4).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE

Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.21.

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une ULIS.

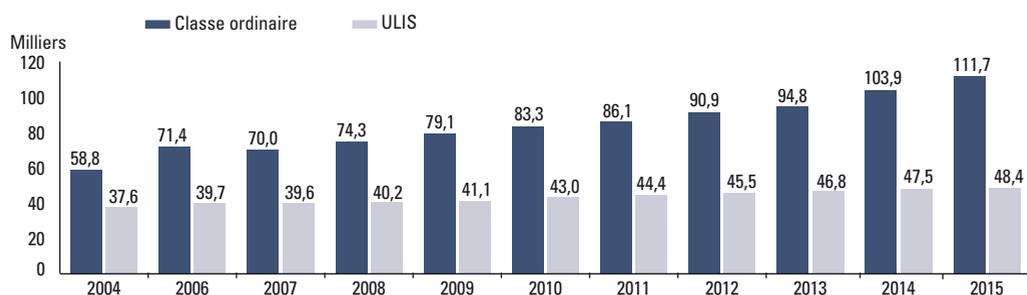
SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 740	2,5	35,0	33	0,1	30,3	2 773	1,7	34,9
4 ans	7 665	6,9	29,3	74	0,2	21,6	7 739	4,8	29,2
5 ans	11 991	10,7	28,9	134	0,3	24,6	12 125	7,6	28,9
6 ans	15 884	14,2	29,0	908	1,9	27,8	16 792	10,5	28,9
7 ans	15 275	13,7	28,1	4 489	9,3	33,6	19 764	12,3	29,3
8 ans	15 488	13,9	27,9	7 275	15,0	35,6	22 763	14,2	30,4
9 ans	16 088	14,4	27,5	10 344	21,4	36,6	26 432	16,5	31,0
10 ans	16 561	14,8	26,5	12 169	25,2	36,4	28 730	18,0	30,7
11 ans	9 157	8,2	28,0	11 923	24,7	38,6	21 080	13,2	34,0
12 ans et plus	833	0,7	30,5	1 012	2,1	35,0	1 845	1,2	33,0
Total	111 682	100,0	28,2	48 361	100,0	36,3	160 043	100,0	30,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : 14,2 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 973	15 335	8 026	26 334	38,1	42 714	69 048
Troubles du psychisme	3 611	13 831	5 450	22 892	69,4	10 075	32 967
Troubles du langage et de la parole	479	8 317	4 555	13 351	65,3	7 099	20 450
Troubles auditifs	120	733	380	1 233	30,2	2 856	4 089
Troubles visuels	216	707	304	1 227	48,8	1 289	2 516
Troubles viscéraux	337	815	411	1 563	66,2	797	2 360
Troubles moteurs	1 446	3 775	1 862	7 083	69,0	3 177	10 260
Plusieurs troubles associés	1 528	5 125	2 173	8 826	68,7	4 022	12 848
Autres troubles	415	2 191	1 189	3 795	68,9	1 710	5 505
Total	11 125	50 829	24 350	86 304	53,9	73 739	160 043
%	7,0	31,8	15,2	53,9		46,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2015-2016

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	2,6	26,1
Troubles du psychisme	3,2	2,4	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,3	8,6	8,1
Troubles auditifs	19,7	28,9	22,8
Troubles visuels	15,3	40,2	11,8
Troubles viscéraux	1,8	5,6	5,7
Troubles moteurs	3,4	25,1	14,3
Plusieurs troubles associés	3,9	9,8	12,6
Autres troubles	3,3	4,6	4,2
Total	3,8	6,7	17,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

EN 2015, 85 % des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 15 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (37 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves d'ULIS (12 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), près de sept élèves sur dix (67 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

48 400 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2015, 900 élèves supplémentaires sont scolarisés en ULIS, soit une hausse de 1,8 % contre 1,5 % en 2014. En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 21 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,9 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Dijon et de Caen (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Nantes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 12.10.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2015-2016

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Préélémentaire	19 588	1 145	3 771	6 795	11 711	37,4	31 299
	Élémentaire	73 490	511	1 041	5 341	6 893	8,6	80 383
	Total	93 078	1 656	4 812	12 136	18 604	16,7	111 682
ULIS	Préélémentaire	5 149	204	589	972	1 765	25,5	6 914
	Élémentaire	37 263	179	705	3 300	4 184	10,1	41 447
	Total	42 412	383	1 294	4 272	5 949	12,3	48 361
Total		135 490	2 039	6 106	16 408	24 553	15,3	160 043

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

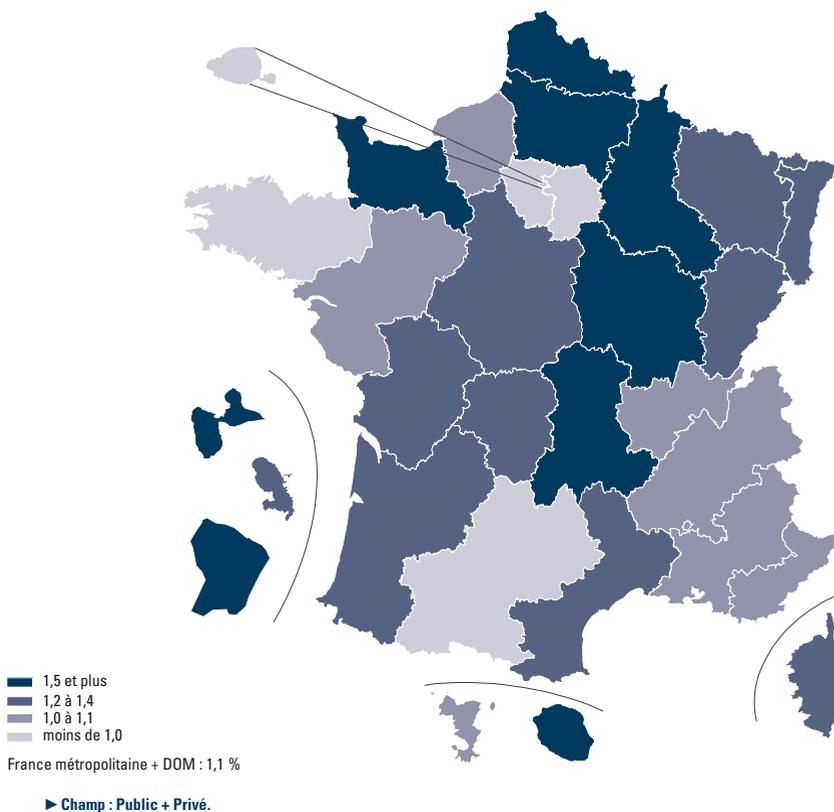
Lecture : 15,3 % (soit 24 553 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980	1990	1999	2005	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573	45 315
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931	3 046
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

3 Part des effectifs scolaires en ULIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2015-2016, en %.



DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2015, 22 % des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en CM2 : 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 8 % des enfants de 10 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole parviennent à l'heure en CM2. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, ces élèves ont souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte : 40 % d'entre eux sont en CM1 pour 23 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 10 ans. Au total, à 10 ans, 45 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85 % à 6 ans.

38 % des élèves sont scolarisés en ULIS (ex-CLIS), mais 60 % de ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs. Les déficients visuels (12 %), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14 %) sont les moins nombreux. Le niveau scolaire des élèves scolarisés en ULIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13 % ont un niveau CM1 et 3 % un niveau CM2. Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15 % des premiers et 19 % des seconds le niveau CM2 (2).

14 % des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais plus du quart des enfants présentant plusieurs troubles associés. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de niveau CP ou CE1 (3). Un déficient auditif sur cinq est scolarisé dans un établissement spécialisé. Les trois quarts d'entre eux sont de niveau CE2 ou supérieur contre 19 % de l'ensemble.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39 % contre 15 %), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (45 % contre 23 %). Ces différences sociales prévalant à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tout trouble confondu : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en ULIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à 10 ans contre 4 points à 6 ans (4).

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

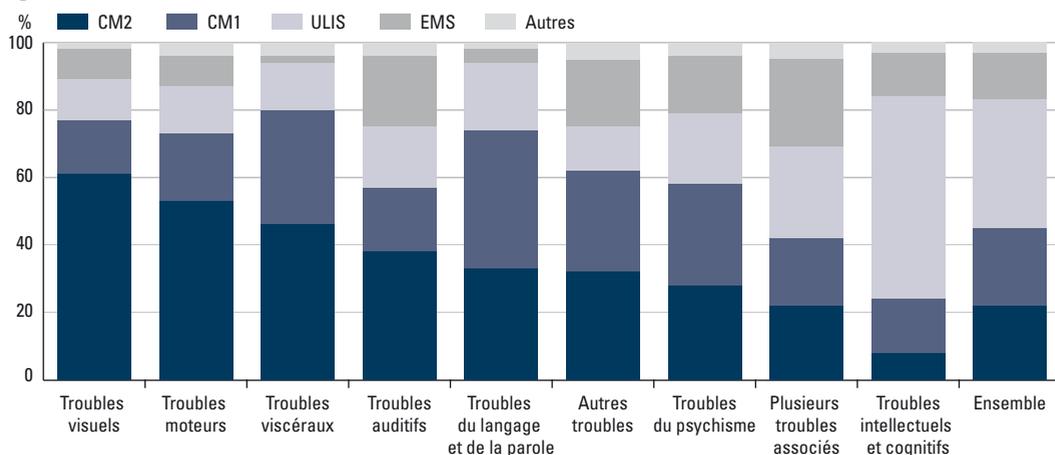
SOURCES

MENESR-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.04.

1 Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

2 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en ULIS en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
CE1 ou inférieur	25	43	59	28	47	56	64	70	69	66
CE2	22	28	23	24	24	10	19	14	18	18
CM1	33	19	16	33	25	27	14	14	11	13
CM2	19	9	3	15	3	7	3	2	2	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en ULIS	12	14	14	18	20	13	21	27	60	38

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

3 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
Maternelle	31	27	n.s.	4	14	37	31	63	65	48
CP-CE1	22	36	n.s.	19	44	29	44	25	29	33
CE2 ou supérieur	47	37	n.s.	77	42	35	25	13	6	19
Total	100	100	n.s.	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en EMS	9	9	2	21	4	20	17	26	13	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

4 Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale en 2015-2016, en %.

	Défavorisée	Moyenne	Favorisée B	Favorisée A	Ensemble
Classe ordinaire à 6 ans	83	84	90	91	85
dont CP à 6 ans	61	63	65	65	62
Classe ordinaire à 10 ans	36	49	58	61	45
dont CM2 à 10 ans	15	24	31	39	22
ULIS à 6 ans	8	8	5	4	7
ULIS à 10 ans	45	35	27	23	38
EMS à 6 ans	7	7	4	4	6
EMS à 10 ans	15	13	11	11	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.